

L'Auguste Pere dont vous êtes né, SIRE, étoit persuadé de ces veritez & de toutes celles qui doivent être gravées dans le cœur d'un Grand Roi. Sa mort trop prompte, a fait perdre au Pere un peuple aussi-bien qu'à vous : Vous occupez un Trône qu'il occuperoit maintenant ; lui-même auroit tenu la place de vôtre Ayeul, digne à jamais d'être regreté par son humanité & par sa douceur. On vous dira, SIRE, combien vous avez de vertus à nous remplacer ; & nous esperons que cette obligation quelque grande qu'elle soit, ne sera pas un trop grand poids pour VOTRE MAJESTÉ.

Déjà nôtre attention vive & interessée cherche en vous des présages de l'avenir, & elle est pleinement satisfaite de tout ce qu'elle y trouve ; l'air de Majesté qui s'allie en vous à la douceur ; l'esprit qui brille jusques dans la naïveté de vos discours, des traits de bonté qui ne peuvent partir que de la nature, tout nous promet ce que nous désirons.

Fasse le ciel que nous voyions croître tous les jours avec vous, des dispositions si heureuses, qui parmi tant de Regnes fameux, dont nôtre Histoire est remplie, le vôtre ait un éclat singulier ; & pour renfermer tous nos souhaits en un seul, puissiez vous, SIRE, égaler les vertus de vôtre Bisayeul, & surpasser le nombre de ses années.

XI. Les gens du Roi ayant pris des conclusions pareilles à celles sur lesquelles intervint l'Arrêt de la Cour du 2. Septembre que j'ai inseré ci-devant, il n'étoit plus question que de prendre les opinions, ce qui fut fait par Mr. le Chancelier, lequel étant monté auprès du Roi, prit ses ordres un genou en terre ; ensuite il demanda l'avis de Mr. le Duc d'Orleans Regent, des Princes du Sang, des Pairs tant Ecclesiastiques que Laïques, des Maréchaux de France  
qui